

The Green Organic Dutchman signe une lettre d'intention avec la SQDC

- Marque la première incursion de TGOD au Québec
- TGOD a maintenant des accords en place avec chaque province sauf l'Île-du-Prince-Édouard
- Le Québec sera la première province où les thés TGOD faits à 100% d'ingrédients certifiés biologiques seront disponibles, et ce dès la fin du mois
- L'augmentation des ventes coïncide avec la mise marche de l'usine de traitement TGOD d'Ancaster, permettant d'augmenter le rythme de production pour la prochaine vague de produits Cannabis 2.0

Toronto, ON, le 14 avril 2020 - The Green Organic Dutchman Holdings Ltd. (la «Société» ou «TGOD») (TSX: TGOD) (États-Unis: TGODF), un important producteur de cannabis biologique, est heureux d'annoncer qu'elle a signé une lettre d'intention avec la Société québécoise du cannabis («SQDC») en amont du lancement prochain de sa gamme de thés faits d'ingrédients certifiés biologiques.

« L'entrée sur le marché du Québec est une étape importante pour TGOD alors que nous continuons à augmenter les volumes de ventes et de production», a commenté Brian Athaide, Chef de la direction de TGOD. « Nos thés exploitent la même technologie que celle utilisée pour les infuseurs TGOD, ainsi qu'un savoir-faire exclusif qui élimine le besoin d'utiliser du sucre lors de l'infusion de cannabinoïdes dans des thés à feuilles entières. Notre équipe scientifique a développé avec succès une gamme de mélanges de thé qui sont issus de l'agriculture biologique et de sources durables. »

En tant que deuxième province du Canada, le Québec joue un rôle important dans la stratégie nationale de déploiement de TGOD. La Société a maintenant des accords en place avec chaque province, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, et prévoit élargir l'éventail de produits offerts à mesure qu'elle accélère la production.

À propos de The Green Organic Dutchman Holdings Ltd.

The Green Organic Dutchman Holdings Ltd. (TSX: TGOD) (US - OTC: TGODF) est une entreprise de cannabis biologique de qualité supérieure axée sur le marché de la santé et du bien-être. Son cannabis certifié biologique est cultivé dans un sol vivant, comme le veut la nature. La société s'engage à cultiver un avenir meilleur en produisant ses produits de manière responsable, avec moins de déchets et d'impact sur l'environnement. Ses deux installations canadiennes sont construites selon les normes de certification LEED et ses produits sont vendus dans des emballages recyclables. Au Canada, TGOD prévoit d'élargir son portefeuille de produits en lançant une série de produits de cannabis de nouvelle génération tels que des thés biologiques, des infuseurs et des vapoteurs. Par le biais de sa filiale européenne, HemPoland, la Société distribue également de l'huile de chanvre CBD de première qualité et des cosmétiques imprégnés de CBD en Europe. En tirant parti de la science et de la technologie, TGOD exploite le puissance de la nature, de la semence à la vente.

Les actions ordinaires et les bons de souscription de TGOD émis aux termes des contrats datés du 1er novembre 2017 et du 19 décembre 2019 se négocient sur le TSX sous le symbole «TGOD», «TGOD.WT» et «TGOD.WS», respectivement, et TGODF aux États-Unis sur le OTCQX. Pour plus d'informations sur The Green Organic Dutchman Holdings Ltd., veuillez visiter www.tgod.ca.

CONTACTS

Médias:

Sébastien Bouchard
sbouchard@tgod.ca
(647) 272-2476

Investisseurs:

Shane Dungey
sdungey@tgod.ca
(403) 389-9911

Déclarations de mise en garde

Ce communiqué de presse contient des déclarations contenant certaines "informations prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables ("déclarations prospectives"). Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué comprennent, sans s'y limiter, des déclarations sur la vente de produits dans des provinces spécifiques, des volumes de production, des déclarations sur le moment du lancement des produits cannabis 2.0 de la Société et des déclarations concernant les performances futures de la Société. Les déclarations prospectives sont souvent caractérisées par des mots tels que "planifier", "continuer", "attendre", "projet", "avoir l'intention", "devrait", "croire", "anticiper", "estimer", "peut", "sera", "potentiel", "proposé" et autres mots similaires, ou déclarations selon lesquelles certains événements ou conditions "peuvent" ou "se produiront". Ces déclarations ne sont que des prédictions. Diverses hypothèses ont été utilisées pour tirer les conclusions ou faire les projections contenues dans les déclarations prospectives tout au long de ce communiqué. Les déclarations prospectives sont basées sur les opinions et les estimations de la direction à la date à laquelle les déclarations sont faites et sont soumises à une variété de risques et d'incertitudes (y compris les conditions du marché) et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements ou résultats réels diffèrent sensiblement de ceux projetés dans les déclarations prospectives, y compris les facteurs de risque décrits dans la plus récente notice annuelle déposée par la société disponible sur SEDAR. La Société n'a aucune obligation et décline expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si expressément requis par la loi applicable.

Ni la TSX ni le fournisseur de services de réglementation de la TSX (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de Toronto) n'acceptent la responsabilité de l'adéquation ou de l'exactitude de ce communiqué.